

Rapport annuel

***Le soutien du Département
aux partenaires associatifs***

Novembre 2019

Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20191114-2019_11_050-DE

Sommaire

1	Contexte et données générales	5
2	Une vision panoramique du soutien financier du Département aux associations	11

Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20191114-2019_11_050-DE

1

Contexte et données générales

Selon l'article premier de la loi du 1^{er} juillet 1901 : « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.* »¹

Au-delà de ce texte fondateur, le terme d'« association » renvoie à une très grande diversité de regroupements de personnes : grandes associations existant depuis de nombreuses années et organisations éphémères liées à l'organisation d'un événement ; simples regroupements sans instance de pilotage ou structures complexes comportant des administrateurs, des salariés et des bénévoles ; associations sans moyens financiers ou associations disposant de budgets millionnaires ; organisations dont les activités sont centrées sur des services rendus à leurs membres ou dispositifs destinés à accueillir le grand public ou tel public spécifique ; quasi institutions publiques connues de tous ou discrètes associations locales au champ d'action spécifique... C'est pourquoi il s'agit d'être prudent dans la formulation de généralités sur « les associations ».

Dénombrement. Il convient également de prendre avec précaution les données existantes sur le nombre d'associations et leurs activités. De nombreux biais s'opposent à la production d'analyses statistiques précises et détaillées qui sont en France encore peu nombreuses. Par exemple, très peu d'associations déclarent leur dissolution, ce qui se traduit par une grande difficulté à estimer le nombre d'associations en activité. Autre exemple : il existe de nombreuses associations non déclarées et qui, pour autant, ont une activité bien réelle. Il importe donc de retenir le sens général des données présentées, et non le détail des constats ou des évolutions que l'on trouve dans les différentes études.

La France compterait 1,3 million d'associations en activité et 13 millions de bénévoles, indique le rapport de référence en la matière *La France associative en mouvement*². En prenant en compte les adhésions multiples, les associations totalisent environ le double d'adhérents. L'adhésion progresse avec l'âge et culmine entre 60 et 75 ans. Elle est également plus fréquente parmi les personnes diplômées, les cadres, les professions intermédiaires et les personnes les plus aisées. Par ailleurs, être adhérent est plus rare dans les grandes agglomérations que dans le monde rural.

Le nombre de créations d'associations, observé sur la longue durée, marque des vagues successives. Après un creux de quatre années, observé au cours de la période 2009-2013, les quatre dernières années marquent un nouvel élan, dominé par le record de 70 000 nouvelles associations, apparues en 2017-2018.

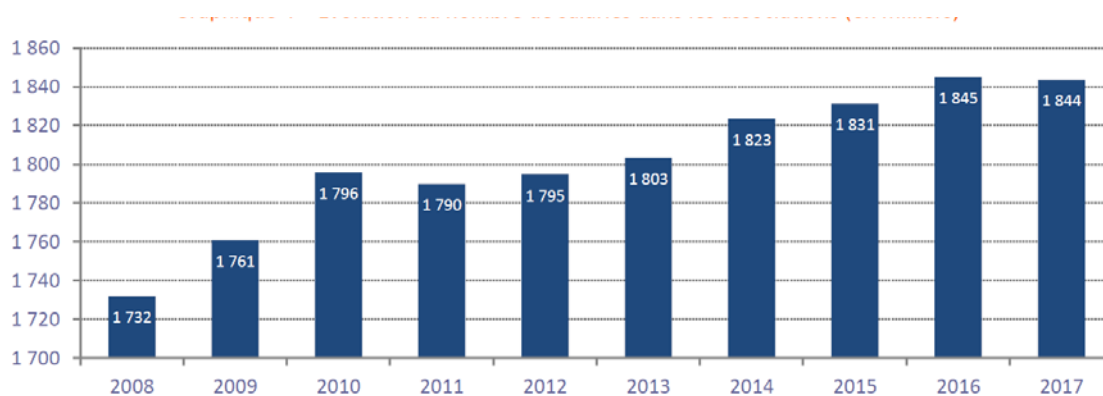
¹ Loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'associations.

² <https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/la-france-associative-2018.pdf>

Les champs d'action des nouvelles associations sont très variés. Cependant, cinq grandes catégories prédominent : la culture (qui représente 24,1 % des inscriptions au répertoire national des associations), le sport (17,4 %), les loisirs (11,6 %), les amicales, groupements affinitaires et d'entraide (7,4 %), l'éducation et la formation (5,9 %). Les hommes sont majoritaires et adhèrent plus aux associations sportives, de loisirs ou en lien avec la vie professionnelle, tandis que les femmes privilégient les associations à but social (troisième âge, défense des droits et d'intérêts communs).

Le rapport *La France associative en mouvement* montre le poids économique du secteur associatif au sens large. Il représentait 1,844 million d'emplois en 2017, soit un emploi privé sur dix, avec parmi les salariés une surreprésentation des femmes (qui représentent plus de deux tiers des salariés associatifs) et des seniors.

Le nombre d'emplois dans le secteur associatif a évolué ainsi au cours de la période récente :



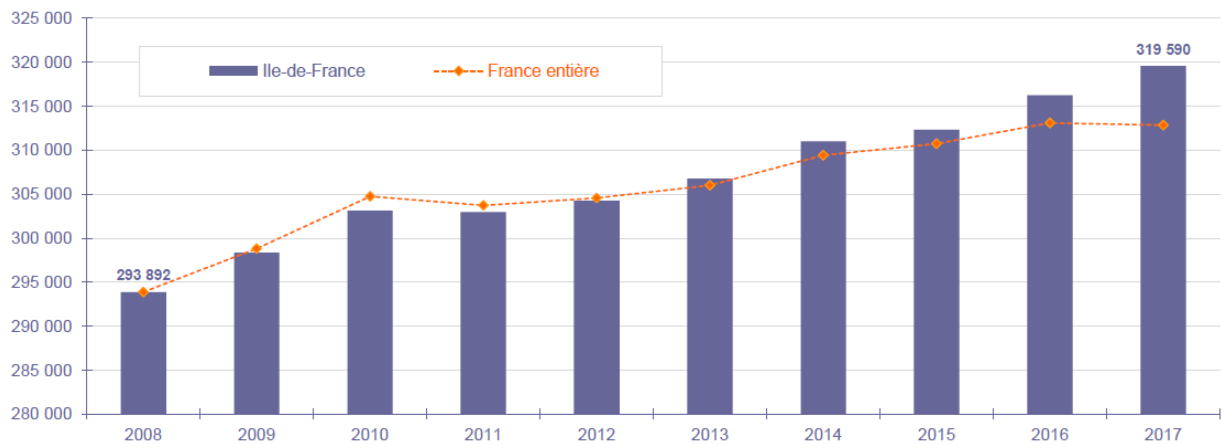
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S

C'est la deuxième fois, en une décennie, que les effectifs salariés du secteur associatif sont en léger recul. Après celui de 2011 (- 0,4 %), celui de 2017 est limité (- 0,1%) mais il tranche après une hausse continue. Ainsi, le secteur associatif aura tout de même gagné près de 54.000 emplois, depuis l'année 2011.

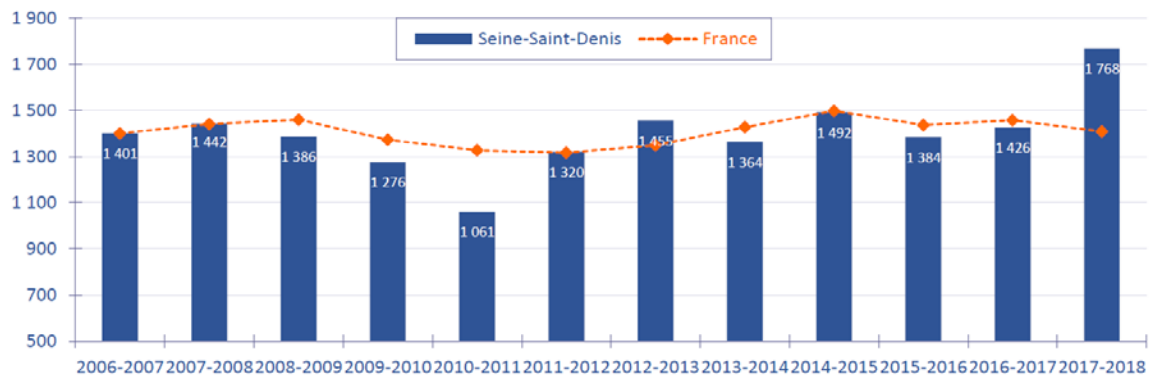
Les associations en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis. Le nombre d'associations dites en activité en Ile-de-France est estimé entre 200 000 et 220 000³, ce qui représente 16 % du total national des associations. Le nombre de bénévoles franciliens est estimé entre 2 et 2,2 millions, dont 900 000 à 1 000 000 ont une activité régulière. A l'échelle de la région, 27 700 associations employaient 320 000 personnes en 2017.

³ Panorama de la région Ile-de-France : <https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2018/09/Ile-de-France-Asso-2018.pdf>

L'emploi associatif en Ile-de-France a évolué ainsi au cours des dix dernières années :



Le nombre d'associations en activité en Seine-Saint-Denis est estimé entre 19 000 et 21 000. Le nombre de bénévoles est estimé entre 190 000 et 210 000. Le nombre de créations d'association est d'environ 1400 chaque année, avec une augmentation significative en 2017-2018 (1770 associations). Il a évolué comme suit depuis 2006– 2007 :



Source : Journal officiel Associations. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2006-2007.

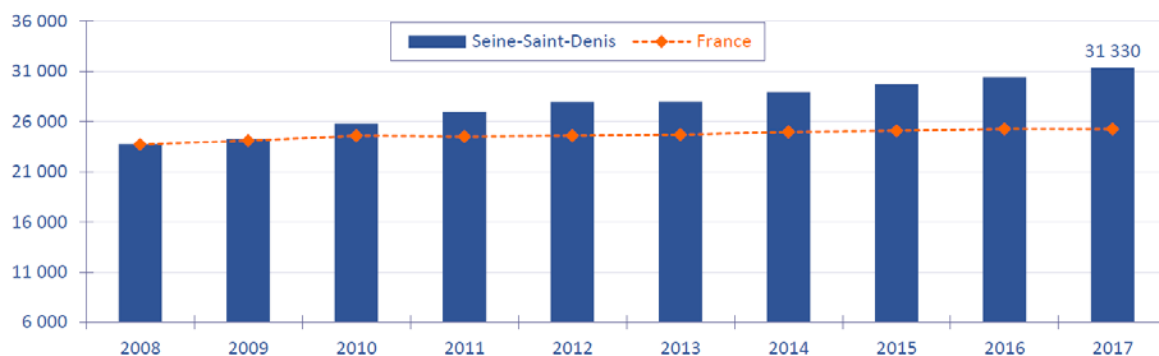
La répartition des domaines dans lesquels sont créés des associations en Seine-Saint-Denis est assez différente de celle au niveau national, avec une plus forte représentation du secteur social et de l'entraide, ainsi que de la culture, et une moins forte représentation des secteurs du sport ou de la santé.

Répartition des créations selon les principaux thèmes	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Culture	26,3	24,0
Sports	9,1	17,4
Loisirs	10,3	11,6
Social	11,0	7,6
Amicales - entraide	13,5	7,4
Education - formation	5,0	5,9
Economie	5,8	5,6
Santé	3,0	4,5
Environnement	4,2	3,8
Autres ⁽¹⁾	11,8	12,2
Total des créations	100,0	100,0

Parmi les associations actives, 2555 employaient en 2017 (contre 2560 en 2016) un total de 31 330 salariés⁴, pour une masse salariale annuelle comprise entre 650 et 700 millions d’euros. La moitié d’entre elles emploient moins de 3 salariés. Elles sont proportionnellement aussi nombreuses qu’au plan national (53%). Il faut savoir qu’il existe également à leurs côtés, 160 associations comportant plus de 50 salariés.

En Seine-Saint-Denis, les associations employeuses représentent environ 13 % des associations en activité. Le secteur associatif représente 6,4 % des salariés du secteur privé (pour une moyenne nationale de 9,7 %).

En Seine-Saint-Denis, le secteur associatif a créé près 7620 emplois entre 2008 et 2017. L’évolution a été la suivante :

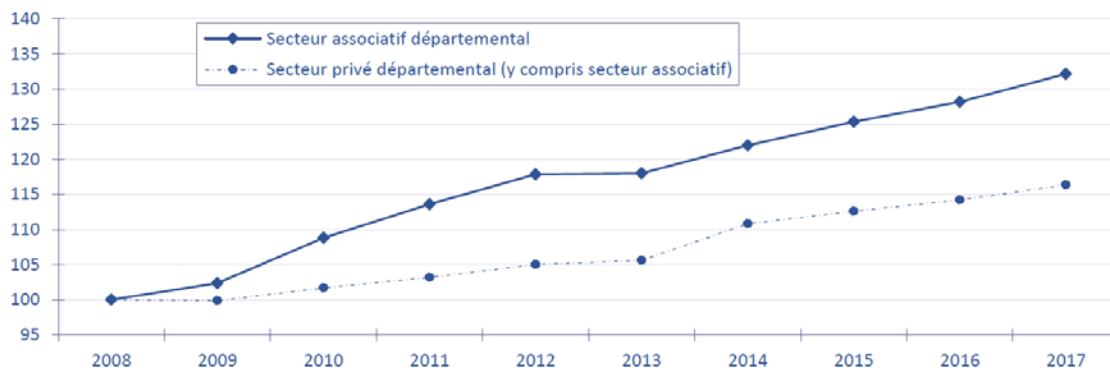


Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Courbe nationale reconstituée en tendance à partir de 2008, pour être comparée à l’histogramme du département.

Jusqu’en 2010, l’emploi associatif du département a évolué à un rythme proche de celui qui est observé au plan national. Il s’en écarte depuis avec une croissance nettement plus forte.

⁴ Un élément de comparaison : le personnel du Département de la Seine-Saint-Denis, tous domaines confondus, représente 8200 agents payés.

Voici les évolutions pluriannuelles respectives :



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Base 100 en 2008.

Les effectifs salariés ont progressé plus vite dans les associations que dans l'ensemble du secteur privé, au cours de la dernière décennie.

Des sujets d'inquiétude restant mais des perspectives positives

Un baromètre auprès des responsables associatifs est réalisé chaque année depuis 2011 dans le cadre du rapport *La France en mouvement* déjà cité. En voici les principaux résultats :

- concernant la situation générale de l'association

Est jugée bonne ou très bonne :	Avril 2018	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013	Mai 2012
La situation financière	54%	59%	53%	50%	47%	53%	60%
La situation du bénévolat (nombre, disponibilité...)	49%	45%	46%	47%	44%	42%	40%
La situation générale de l'association (actions, missions...)	67%	66%	65%	64%	61%	61%	68%

Source : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités.

- concernant les sujets d'inquiétude :

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants ?	Avril 2018	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités	47%	56%	53%	52%	48%	54%
La situation financière	47%	47%	49%	53%	52%	43%
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	38%	44%	43%	44%	42%	43%
L'évolution des politiques publiques	34%	36%	38%	44%	43%	33%
Les moyens matériels, y compris les locaux	29%	25%	29%	24%	29%	29%
Les relations avec les collectivités territoriales	24%	28%	32%	33%	32%	27%
La diminution du nombre d'adhérents	20%	25%	27%	21%	20%	26%
La motivation et l'investissement des membres de l'équipe dirigeante	18%	22%	21%	23%	19%	21%
Les relations avec les services de l'Etat	16%	21%	19%	22%	20%	19%
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	7%	8%	9%	11%	10%	10%

Sources : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités. Lecture : Les items sont classés par ordre décroissant en avril 2018.

- concernant les pronostics pour l'automne 2018 :

Au cours des prochains mois	Avril 2018	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013	Mai 2012
La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	59%	57%	55%	50%	50%	50%	51%
L'association envisage de nouveaux projets ou une extension de son activité	63%	59%	56%	56%	59%	56%	60%

Source : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités

2

Une vision panoramique du soutien financier du Département aux associations

Le Département développe de nombreuses relations, de différents types, avec les associations : animation de réseau, accompagnement méthodologique de porteurs de projet, soutien financier, mise à disposition de ressources (outils, documentation, sites etc.), espaces de partage sur les pratiques... La plupart des directions opérationnelles du Département développent dans leurs champs respectifs des dispositifs de dialogue, de coopération et de soutien aux associations. Cette troisième partie est consacrée à la présentation du soutien financier aux associations.

Il existe différents types de financement des associations par le Département :

- par prestations (notamment dans le cadre des marchés publics) ;
- par prix de journée pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les crèches associatives et autres structures éducatives ;
- par cotisations ;
- par subventions versées par l'intermédiaire de partenaires (telle la Caisse d'allocation familiale) ;
- par subventions aux associations du personnel départemental ;
- **par subventions versées directement, en fonctionnement et en investissement ; l'étude statistique qui suit s'attachera exclusivement à analyser ce type de subventions.**

Subventions directes

Les données présentées dans les pages suivantes, mises en forme au sein du système d'information décisionnel du Département, s'attachent donc à présenter **une vision panoramique centrée sur les subventions versées directement par le Département**, d'une part, en fonctionnement, d'autre part, en investissement. Elles n'incluent donc pas les prestations, les subventions versées par l'intermédiaire de partenaires, ni les subventions aux associations du personnel.

Il existe trois types de subventions directes :

- la subvention générale de fonctionnement, qui participe au fonctionnement courant de l'association ;
- la subvention de fonctionnement affectée, qui porte sur un projet spécifique. Elle peut faire suite ou non à un Appel à projet. Ce dernier est « *le fait pour une personne publique d'informer les associations de l'existence d'un budget dans un domaine donné. Si les associations ont un projet dans ce domaine, il est susceptible d'être subventionné s'il est présenté à la personne publique, qui détermine librement les modalités de choix du projet subventionné* »⁵. Cette procédure permet à un acteur public de mettre en avant un certain nombre d'objectifs permettant de définir un cadre général sans toutefois définir les solutions attendues⁶. Il peut permettre de susciter ou

⁵ Guide pratique sur le suivi et le contrôle des satellites, Afigese, 2014.

d'encourager l'initiative associative dans un domaine, mais il est plus contraignant pour les associations que la forme traditionnelle de subvention ;

- la subvention d'investissement, qui est destinée à l'acquisition d'immobilisations ou à la réalisation de travaux.

Cette vision panoramique et transversale des subventions directes attribuées aux associations par le Département permet de valoriser le fort engagement de la collectivité pour le tissu associatif local, tout en montrant que les montants attribués par politique sectorielle correspondent de manière pertinente aux grandes priorités du Département.

⁶ Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

Cette étude propose une vision panoramique du soutien financier en subventions que le Département apporte aux associations, en fonctionnement et en investissement. Produite dans le système d'information décisionnel, elle a été réalisée par le Service du projet de gestion et de l'évaluation de la DSOE, en collaboration avec la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire (DVAEP). Les données issues du logiciel financier Grand Angle, qui correspondent aux subventions effectivement versées sur l'année 2018, ont été retravaillées et structurées, en les rapportant aux politiques du Département. Les subventions attribuées par l'intermédiaire de partenaires du Département et le financement des établissements dans le champ social ne sont pas inclus.

Vue d'ensemble sur le soutien du Département aux associations, en FONCTIONNEMENT

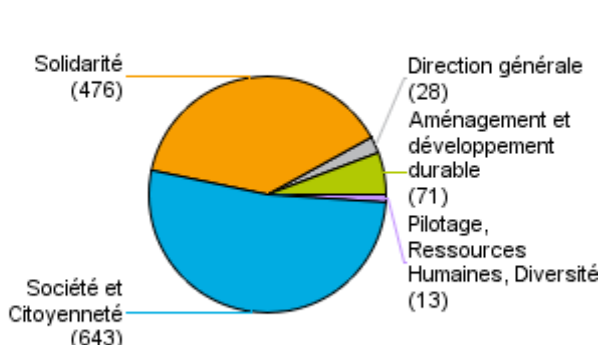
1 022 associations soutenues en fonctionnement 2018

1 231 subventions versées par le Département en 2018

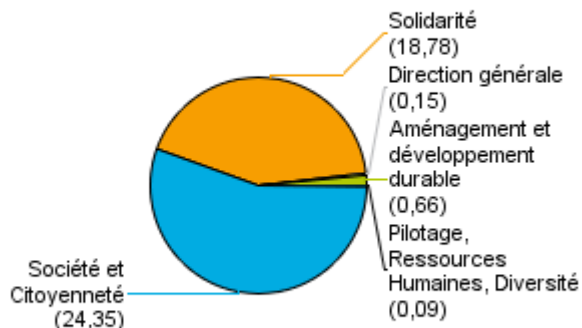
44,03 M€ versés aux associations en 2018

5 programmes concentrent 66 % des subventions

Nombre de subventions versées par Pôle



Montant des subventions versées par Pôle (en M€)



Cette vue d'ensemble permet de souligner l'ampleur du soutien de la collectivité aux associations, à travers :

- le nombre d'acteurs soutenus, qui recouvre une multitude de projets, d'initiatives et d'activités menés par et en direction des habitants ;
- le volume financier des subventions, qui équivaut à une dépense de 27,5 euros par habitant et par an, même si au total il ne représente que 2,2 % des dépenses directes de fonctionnement du Département.

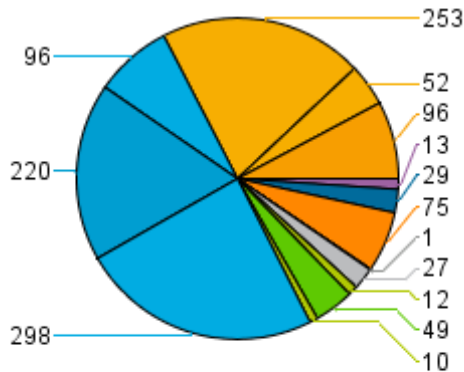
Les données incluent ici aussi bien des associations nationales ayant une activité en Seine-Saint-Denis que des associations locales, dont le périmètre d'action concerne selon les cas une ou plusieurs communes, voire l'ensemble du territoire départemental. Les sièges sociaux des associations soutenues par le Département sont le plus souvent situés sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Le nombre de subventions versées au titre des politiques mises en oeuvre par le pôle Société et citoyenneté représente 52 % du total, contre près de 39 % pour celles du pôle Solidarité et près de 6 % pour celles du pôle Aménagement et développement durable.

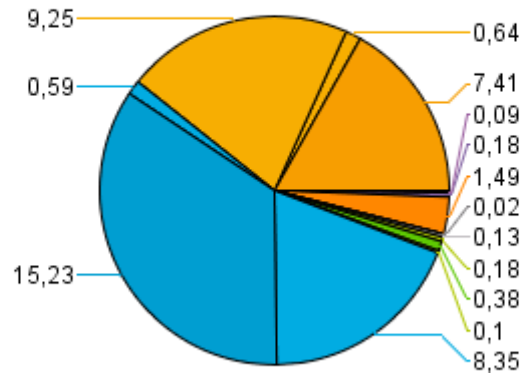
En montants, les parts respectives des pôles sont de 55 % pour le pôle Société et citoyenneté, 43 % pour le pôle Solidarité et 2 % pour le pôle Aménagement et développement durable.

Nombre et montant des subventions versées aux associations, par Missions

Nombre de subventions versées par Missions



Montant des subventions versées par missions (en M€)



- Enfance et famille
- Autonomie
- Emploi, insertion et attractivité territoriale
- Action sociale, prévention, santé
- Education et jeunesse
- Culture, patrimoine, archives
- Citoyenneté active et Sport
- Europe et international
- Reseau routier et mobilité durable
- Développement urbain
- Ecologie urbaine
- Egalité et diversité
- Conduite de l'action départementale
- Orientation des politiques départementales

La répartition du nombre de subventions montre que les principaux domaines soutenus par le Département sont la mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports (24 % des subventions, relevant essentiellement de la politique sportive), la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale (20,5 % des subventions), la mission Culture, patrimoine et archives (18 % des subventions, relevant essentiellement de la politique culturelle), la mission Education et jeunesse et la mission Solidarité, Insertion, Santé (8 % chacune).

Lire plus loin le détail par programme

La répartition des sommes versées est partiellement différente : celles versées au titre de la Mission culture, patrimoine et archives représentent 34,6 % du total (relevant essentiellement de la politique culturelle), celles versées au titre de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale représentent 21 % du total, celles versées au titre de la mission Citoyenneté active et sports représentent 19 % du total (relevant essentiellement de la politique sportive) ; celles versées au titre de la mission Enfance et famille représente 17 % du total.

Lire plus loin le détail par programme.

Nombre de subventions versées aux associations, par tranche de financement, tout programme

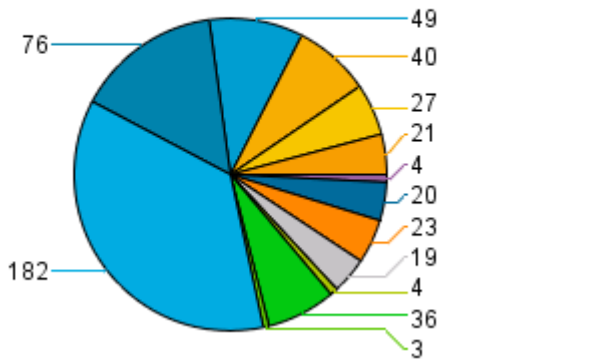
Tranches de financement	Nombre de subventions de fonctionnement versées
0 - 5 000 €	504
5 000 € - 23 000 €	418
23 000 € - 75 000 €	208
75 000 € et plus	101
Total :	1 231

Les deux premières tranches de financement (0-5000 € et 5 000-23 000 €) représentent respectivement 40,9 % et 34 % de l'ensemble des subventions du Département, contre 16,9 % et 8,2 % pour les deux tranches supérieures (23 000-75 000 € et plus de 75 000 €). Ainsi, le Département subventionne un très grand nombre d'acteurs pour des montants limités (74,9 % des subventions sont comprises entre 0 et 23 000 €).

Conformément à la législation, au-delà du seuil de 23 000 €, une convention doit être établie.

Nombre de subventions versées, par tranches de subventionnement et par Missions

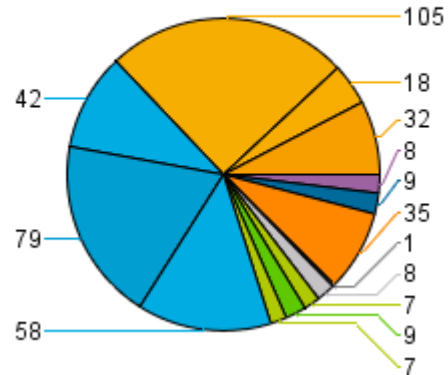
Nombre de subventions dans la tranche 0 à 5 000 €



504 subventions dont le montant est compris entre 0 et 5 000 € ont été versées par le Département en 2018.

36 % des subventions de cette tranche relèvent de la mission Citoyenneté active et sports. Viennent ensuite la mission Culture, patrimoine et archives (15 %) et la mission Éducation et jeunesse (9,7 %). Il s'agit par exemple des associations sportives des collèges.

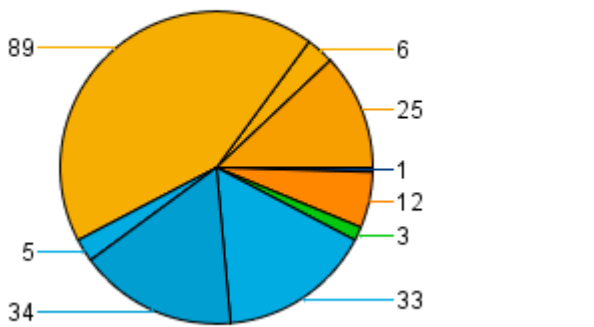
Nombre de subventions dans la tranche 5 000€ à 23 000€



418 subventions dont le montant est compris entre 5 000 € et 23 000 € ont été versées par le Département en 2018.

25 % d'entre elles relèvent de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale, 19 % de la mission Culture, patrimoine, archives et 13,9 % de la mission Citoyenneté active et sports.

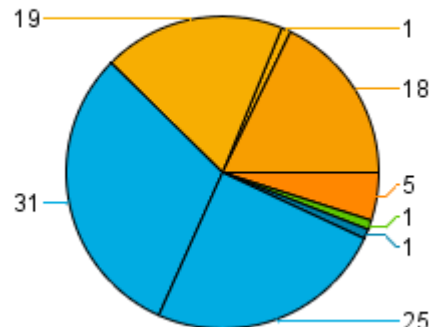
Nombre de subventions dans la tranche 23 000€ à 75 000€



208 subventions dont le montant est compris entre 23 000 € et 75 000 € ont été versées par le Département en 2018.

42,8 % des subventions de cette tranche relèvent de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale. La mission Culture, patrimoine, archives et la Mission Citoyenneté active et sports représentent respectivement 16,3 % et 15,8 %.

Nombre de subventions dans la tranche 75 000€ et plus



101 subventions dont le montant est supérieur à 75 000 € ont été versées par le Département en 2018.

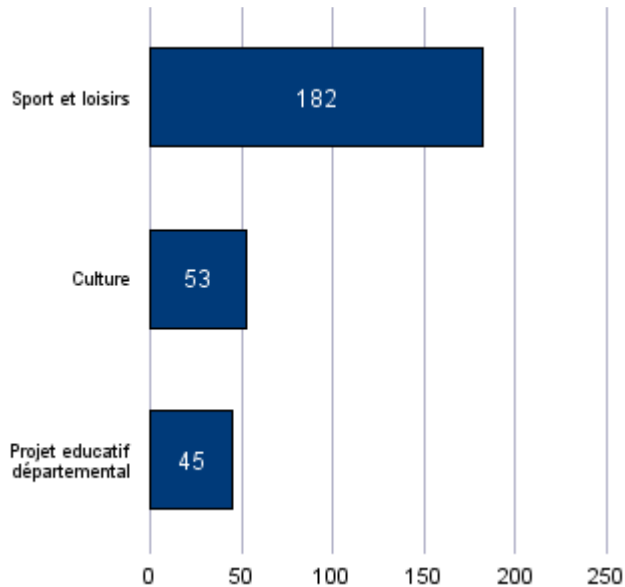
La mission Culture, patrimoine, Archives et la mission Citoyenneté active et sports représentent 55 % de cette tranche.

Subventions aux associations soutenues par le Département, par missions, programmes et tranches de financement

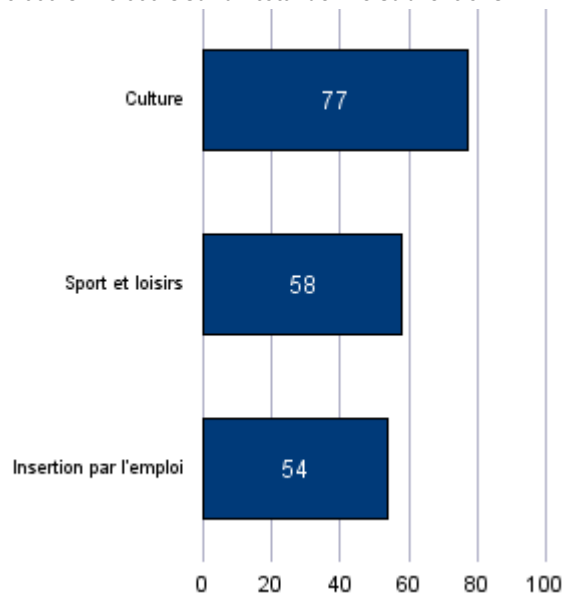
Missions		Nombre de subventions versées par tranches				
		0 - 5 000 €	5 000 € - 23 000 €	23 000 € - 75 000 €	75 000 € et plus	TOTAL
Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	1	17	19	10	47
	Aide sociale à l'enfance	20	15	6	8	49
Autonomie	Personnes âgées	16	10	5	1	32
	Personnes handicapées	11	8	1		20
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Attractivité territoriale	1	7	7	1	16
	Economie sociale et solidaire	35	44	11		90
	Insertion par l'emploi	4	54	71	18	147
Action sociale, prévention, santé	Accompagnement social	14	14	6	2	36
	Animation du développement social local		1			1
	Prévention des conduites à risques		1	2		3
	Prévention et promotion de la santé	7	14	4	3	28
	Promotion des droits fondamentaux	2	5			7
Education et jeunesse	Actions pour la jeunesse	4	10			14
	Projet éducatif départemental	45	32	5		82
Culture, patrimoine, archives	Archives	23	2			25
	Culture	53	77	32	31	193
	Patrimoine culturel			2		2
Citoyenneté active et Sport	Sport et loisirs	182	58	33	25	298
Europe et international	Coopérations, relations internationales et	20	9			29
Egalité et diversité	Promotion de la diversité et lutte contre les	4	8	1		13
Conduite de l'action départementale	Mission Jeux olympiques	8	7			15
	Transition écologique	11	1			12
Orientation des politiques	Assemblée départementale		1			1
Réseau routier et mobilité durable	Réseau routier	3	7			10
Développement urbain	Aménagement et mobilités métropolitaines			1		1
	Habitat et politique de la ville	36	9	2	1	48
Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	4	7		1	12
Total :		504	418	208	101	1 231

La polarisation des subventions du Département

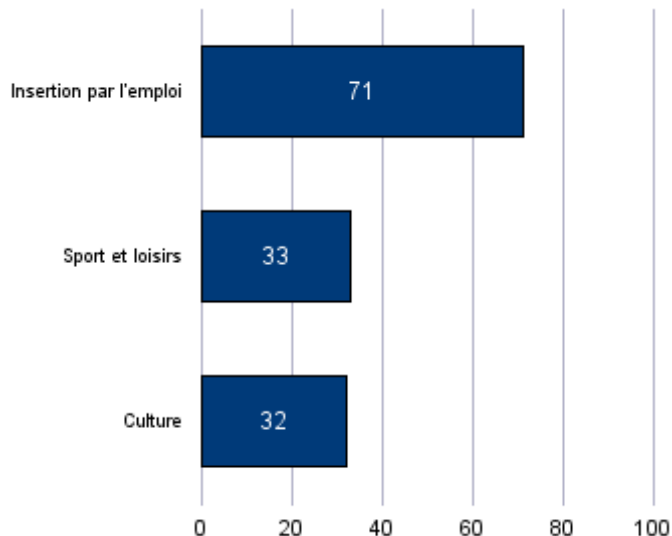
Nombre de subventions par programme dans la tranche 0 - 5 000 € sur un total de 504 subventions



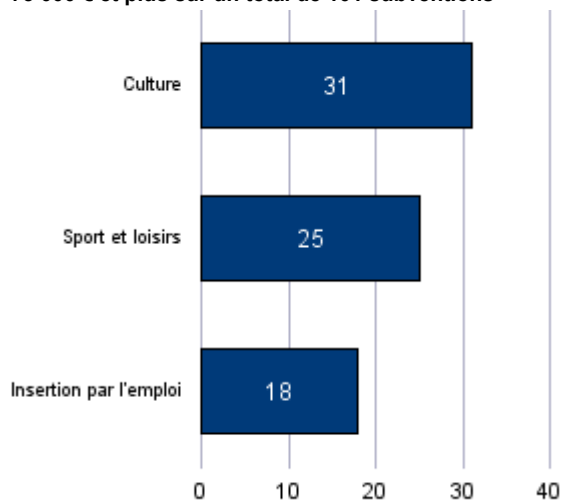
Nombre de subventions par programme dans la tranche 5 000 € - 23 000 € sur un total de 418 subventions



Nombre de subventions par programme dans la tranche 23 000 € - 75 000 € sur un total de 208 subventions



Nombre de subventions par programme dans la tranche 75 000 € et plus sur un total de 101 subventions



Quatre programmes sont sur-représentés : Sports et Loisirs, Culture, Insertion par l'emploi et projet éducatif départemental.

Montants moyens des subventions versées, par tranches

Tranches de financement	Montant des subventions par tranches	Nombre de subventions de fonctionnement versées	Montant moyen des subventions
0 - 5 000 €	1 020 901 €	504	2 026 €
5 000 € - 23 000 €	5 037 424 €	418	12 051 €
23 000 € - 75 000 €	8 420 903 €	208	40 485 €
75 000 € et plus	29 550 114 €	101	292 575 €
Total :	44 029 342 €	1 231	35 767 €

Montants des subventions aux associations, par missions et programmes

Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	2 000 795 €
	Aide sociale à l'enfance	5 408 474 €
Autonomie	Personnes âgées	486 007 €
	Personnes handicapées	149 850 €
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Attractivité territoriale	1 694 782 €
	Economie sociale et solidaire	1 037 429 €
	Insertion par l'emploi	6 516 146 €
Action sociale, prévention, santé	Accompagnement social	713 130 €
	Animation du développement social local	11 400 €
	Prévention des conduites à risques	80 000 €
	Prévention et promotion de la santé	627 375 €
	Promotion des droits fondamentaux	58 700 €
Education et jeunesse	Actions pour la jeunesse	69 139 €
	Projet éducatif départemental	519 852 €
Culture, patrimoine, archives	Archives	50 000 €
	Culture	15 119 842 €
	Patrimoine culturel	63 000 €
Citoyenneté active et Sport	Sport et loisirs	8 348 698 €
Europe et international	Coopérations, relations internationales et européennes	181 483 €
Egalité et diversité	Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	85 500 €
Conduite de l'action départementale	Mission Jeux olympiques	102 800 €
	Transition écologique	28 300 €
Orientation des politiques départementales	Assemblée départementale	15 000 €
Réseau routier et mobilité durable	Réseau routier	99 622 €
Développement urbain	Aménagement et mobilités métropolitaines	25 650 €
	Habitat et politique de la ville	356 517 €
Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	179 850 €
Total :		44 029 342 €

Localisation des sièges sociaux des associations soutenues par le Département

Sur 1 022 associations soutenues par le Département, 797 (soit 78 %) ont leur siège social en Seine-Saint-Denis. Les autres ont le plus souvent leur siège social à Paris, mais aussi dans différents départements d'Ile-de-France et, plus rarement, dans des départements de province.

Focus sur les associations multi subventionnées (en 2018)

Nombre d'associations multi subventionnées : 145 associations, soit 14,2 % des 1 022 associations soutenues directement par le Département.

105 d'entre elles ont reçu deux subventions, 32 ont reçu trois subventions, 6 en ont reçu quatre, 1 en a reçu cinq, 1 en a reçu 6.

Nombre de multi subventionnements : 344 subventions.

Montant des multi subventionnements : 14,22 M€, soit 32,3 % du montant total des subventions versées par le Département.

Peu de programmes concentrent une majorité des multifinancements : les programmes Insertion par l'emploi et Economie sociale et solidaire représentent à eux seuls 44,8 % des multifinancements.

Les cas de financements croisés multiples sont rares. Ainsi, parmi les 1022 associations soutenues en 2018, 3,1 % ont reçu trois subventions différentes et 0,8 % ont reçu plus de 3 subventions. Il s'agit souvent d'associations subventionnées au titre du programme Insertion dans l'emploi et du programme Economie sociale et solidaire. Il s'agit plus rarement de financements de la part de programmes différents pilotés par la même direction (ce qui correspond alors à un choix de gestion).

Programme	Nombre de subventions versées à des associations multi- subventionnées
Insertion par l'emploi	110
Economie sociale et solidaire	44
Sport et loisirs	25
Projet éducatif départemental	23
Habitat et politique de la ville	20
Culture	18
Accompagnement social	15
Aide sociale à l'enfance	14
Accueil de la petite enfance	13
Mission Jeux olympiques	13
Attractivité territoriale	9
Personnes handicapées	7
Prévention et promotion de la santé	7
Coopérations, relations internationales et européennes	4
Personnes âgées	4
Transition écologique	4
Actions pour la jeunesse	3
Réseau routier	3
Biodiversité et nature en ville	2
Patrimoine culturel	2
Prévention des conduites à risques	2
Animation du développement social local	1
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	1
TOTAL :	344

Tranche de financement	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Part dans les montants des mutisubventionnements
0 - 5 000 €	84	223 691 €	1,6 %
5 000 € - 23 000 €	141	1 657 194 €	11,7 %
23 000 € - 75 000 €	86	3 608 792 €	25,4 %
75 000 € et plus	33	8 732 928 €	61,4 %
TOTAL :	344	14 222 605 €	100,0 %

Les subventions de plus de 75 000 € versées dans le cadre de multifinancements représentent 9,6 % des multifinancements et 61,4 % des sommes versées dans le cadre de multifinancements.

A l'inverse, les subventions de moins de 23 000 € versées dans le cadre de multifinancements représentent 65,4 % des multifinancements et 13,2 % des sommes versées en multifinancements.

Sont comptés ici comme multifinancements toutes les subventions attribuées à une même association au titre de plus d'un programme de politique publique (même lorsque les programmes concernés relèvent d'une même direction).

Evolution 2014-2018 du soutien du Département aux associations

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'associations soutenues en fonctionnement par le Département	983	1 029	1 023	1 010	1 022
Nombre de subventions de fonctionnement versées	1 093	1 192	1 198	1 183	1 231

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant total des subventions de fonctionnement versées aux associations par le Département (en M€)	42,67	43,44	43,67	41,83	44,03

Le nombre d'associations soutenues directement par le Département est revenu en 2018 au niveau de l'année 2016, tandis que le nombre de subventions versées a augmenté de 4 %.

Le montant total des subventions en fonctionnement a augmenté de 5,3 % en 2018. Cette évolution en 2018 s'explique notamment par des actions nouvelles dans le programme insertion par l'emploi, dans le cadre de la montée en charge du FAPI.

Répartition des subventions par tranches de financement

	2014		2015		2016		2017		2018	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
0 - 5 000 €	475	43,5 %	494	41,4 %	475	39,6 %	449	38,0 %	504	40,9 %
5 000 € - 23 000 €	332	30,4 %	388	32,6 %	407	34,0 %	428	36,2 %	418	34,0 %
23 000 € - 75 000 €	178	16,3 %	198	16,6 %	213	17,8 %	214	18,1 %	208	16,9 %
75 000 € et plus	108	9,9 %	112	9,4 %	103	8,6 %	92	7,8 %	101	8,2 %
Total :	1 093	100,0 %	1 192	100,0 %	1 198	100,0 %	1 183	100,0 %	1 231	100,0 %

	2014		2015		2016		2017		2018	
	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements
0 - 5 000 €	73	0,19	95	0,24	79	0,21	63	0,18	84	0,22
5 000 € - 23 000 €	79	0,84	136	1,41	124	1,49	125	1,39	141	1,66
23 000 € - 75 000 €	35	1,4	37	1,41	76	3,19	86	3,5	86	3,61
75 000 € et plus	19	5,95	24	8,44	35	7,79	28	7,53	33	8,73
Total :	206	8,38	292	11,51	314	12,68	302	12,6	344	14,22

Le nombre de multifinancements a augmenté de 13,9 % en 2018. Le montant des subventions attribuées dans le cadre de multifinancements a augmenté de 12,9 % en un an.

Vue d'ensemble sur le soutien du Département aux associations, en INVESTISSEMENT

**52 associations
ont reçu en 2018
77 subventions
d'investissement**

**92 % des
subventions ont
eu un montant de
moins de 23 000 €**

**3 programmes
concentrent près
de 65 % du
montant en
investissement**

Nombre de subventions d'investissement versées	2014		2015		2016		2017		2018	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0 - 5 000 €	8	23,5 %	12	41,4 %	11	31,4 %	9	17,0 %	21	27,3 %
5 000 € - 23 000 €	22	64,7 %	11	37,9 %	17	48,6 %	34	64,2 %	50	64,9 %
23 000 € - 75 000 €	3	8,8 %	5	17,2 %	6	17,1 %	6	11,3 %	5	6,5 %
75 000 € et plus	1	2,9 %	1	3,4 %	1	2,9 %	4	7,5 %	1	1,3 %
Total :	34	100,0 %	29	100,0 %	35	100,0 %	53	100,0 %	77	100,0 %

Nombre et montant des subventions d'investissement	2014		2015		2016		2017		2018	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant
Personnes handicapées	1	52 500 €	1	52 500 €	1	52 500 €	1	52 500 €	1	52 500 €
Accueil de la petite enfance			3	89 200 €	7	220 889 €	9	304 867 €	10	301 840 €
Protection maternelle et infantile, planification familiale					1	10 000 €	1	1 100 €		
Prévention et promotion de la santé									1	10 000 €
Economie sociale et solidaire	14	140 200 €	8	67 300 €	10	76 050 €	12	133 250 €	10	123 000 €
Insertion par l'emploi							2	49 400 €	1	45 600 €
Attractivité territoriale			1	60 000 €	1	30 000 €	1	50 000 €		
Sport et loisirs	15	104 721 €	14	228 359 €	12	143 582 €	12	179 999 €	19	115 999 €
Culture							1	250 000 €	2	16 600 €
Systemes d'information					1	20 000 €				
Marketing territorial et Mécénat							13	84 000 €	15	79 000 €
Transition écologique									17	87 650 €
PDU et infrastructures de transports en commun	1	16 018 €								
Habitat et politique de la ville	3	470 052 €	2	39 964 €	2	527 782 €	1	87 837 €	1	1 855 €
Total :	34	783 491 €	29	537 323 €	35	1 080 803 €	53	1 192 952 €	77	834 044 €

En 2017, les programmes Culture et habitat et politique de la ville étaient à des niveaux exceptionnels.
En 2018, la priorité donnée à la transition écologique se retrouve à travers de nouvelles subventions.

« Le soutien du Département aux partenaires associatifs »

Contacts :

Sophie Quartier-Picquart, Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire
squartierpicquart@seinesaintdenis.fr

Émilie Clainchard, Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation
eclainchard@seinesaintdenis.fr

Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20191114-2019_11_050-DE

Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20191114-2019_11_050-DE